

ELABORATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Groupe de travail n°3 – Réseaux, équipements et mobilités
13 décembre 2022 – Salle des fêtes, Les Bordes

Participants

Cf. feuille d'émargement

En annexe du compte rendu

- Support de présentation de la réunion

ACCUEIL

Mme SAVROT explique que ce second groupe porte sur les thématiques « réseaux – équipements et mobilités ». Comme pour les précédents groupes de travail, si les communes et/ou les Personnes Publiques Associées (PPA) souhaitent compléter le diagnostic présenté sur certains points, il est encore temps de transmettre au bureau d'études les données nécessaires.

1^{ère} PARTIE – Mobilité

La commune de Villemurlin fait savoir qu'une borne de recharge pour les véhicules électriques est installée sur son territoire.

- Mme SAVROT prend note de cette remarque. L'ensemble des communes qui disposent d'une borne de recharge électrique est appelé à transmettre au bureau d'étude un plan de localisation de ces bornes, afin qu'une carte de synthèse à l'échelle de la CCVDS soit réalisée et intégrée au diagnostic.

Le PETR réagit sur plusieurs points qui sont abordés dans la présentation :

- Il semblerait opportun de dissocier l'utilisation du vélo pour le tourisme (Loire à Vélo) de celle pour les déplacements quotidiens, notamment pour se rendre au travail ;
- Le PETR peut aider les communes dans le financement des voies cyclables sur leur territoire ; il est possible de se rapprocher du PETR pour les communes qui souhaitent avoir plus d'informations à ce titre ;
- Concernant le stationnement, le déficit de places de stationnement est un véritable enjeu, notamment dans un contexte de densification urbaine. Il est nécessaire de trouver des solutions afin de désengorger les espaces de stationnement publics.
- Mme LEFEVRE explique, sur la question du stationnement, qu'il est possible au sein du règlement écrit du PLUi de définir des dispositions pour encourager la création d'un nombre suffisant de places de stationnement en fonction des logements. Toutefois, la meilleure solution reste l'acquisition de foncier par les communes, afin de créer des poches de stationnement : la mise en place d'emplacement réservé à ce titre peut être envisagée. L'objectif est bien d'accompagner la place de la voiture dans les bourgs, afin de lutter contre leur désertification notamment.

La commune de Germigny-des-Prés évoque le projet du train entre Châteauneuf-sur-Loire et Orléans qui n'a pas été mentionné par le bureau d'études. Ce projet serait bénéfique pour le territoire de la CCVDS, notamment pour les communes du nord du territoire.

- Mme LEFEVRE explique que ce projet est aujourd'hui au point mort car la région Centre-Val de Loire ne peut pas à elle seule financer l'entièreté de cette ligne ferroviaire ; pour rappel, l'Union Européenne n'a pas accordée les subventions qui étaient envisagées pour ce projet. A ces enjeux financiers s'ajoutent également des blocages politiques. Un échange avec la région, qui a compétence mobilité, aura lieu ultérieurement, compte tenu de leur absence lors de ce groupe de travail.

2^{ème} PARTIE – Les équipements

Plusieurs communes font mention d'équipements manquants sur les cartographies présentées. Les éléments répertoriés dans le tableau ci-dessous seront ajoutés au diagnostic :

THEMATIQUE	COMMUNE	EQUIPEMENT
Equipement scolaire	Germigny-des-Prés	Ecole primaire (2 classes)
Services publics	Cerdon	Caserne des pompiers Poste
	Villemurlin	Agence postale
	Isdes	Agence postale
	Vannes-sur-Cosson	Caserne des pompiers
	Dampierre-en-Burly	Caserne des pompiers Gendarmerie
Equipements de santé	Cerdon	Pharmacie
	Vannes-sur-Cosson	Orthophoniste

La commune de Neuvy-en-Sullias fait savoir que les élèves de la commune se rend au collège de Tigy, et non sur l'un des collèges de la CCVDS.

- Mme SAVROT indique qu'une carte sur la répartition des élèves niveau collège sera ajoutée au diagnostic.

3^{ème} PARTIE – Les réseaux

Mme SAVROT demande aux communes de valider le tableau figurant sur le support de présentation, qui liste les communes disposant d'un zonage d'assainissement des eaux usées. Certaines communes disposant d'un zonage d'assainissement sont manquantes dans le tableau, à savoir Neuvy-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Florent et Villemurlin.

Mme LEFEVRE rappelle aux membres du COPIL que le zonage d'assainissement des eaux usées et celui des eaux pluviales sont des pièces importantes qui sont annexées au PLUi. Il est obligatoire que le zonage d'assainissement évolue avec les perspectives de développement des communes qui seront envisagées dans le cadre du PLUi. En conséquence, il est possible d'entamer une révision de ces zonages, pour qu'ils soient actualisés. Ces procédures sont à la charge des communes, toutefois il sera possible de mutualiser l'enquête publique nécessaire, avec celle du PLUi.

La commune de Guilly mentionne le fait qu'une étude est en cours à l'échelle de la CCVDS pour effectuer un transfert de la compétence assainissement des eaux usées et pluviales.

La commune de Sully-sur-Loire indique que la compétence « adduction en eau potable » est effectuée par une délégation de service publique à SUEZ, à l'échelle du SIVU Sully/Saint-Père.

Mme SAVROT sollicite les communes pour avoir des données sur les forages et les aires de captage de l'eau potable sur le territoire. Pour rappel, l'ARS communique difficilement ces données pour des raisons de sécurité ; il est donc nécessaire que les communes transmettent ces données au bureau d'étude afin de produire une carte de localisation de ces espaces.

Mme SAVROT indique que trois communes (Les Bordes, Ouzouer-sur-Loire et Saint-Benoit-sur-Loire) ne sont pas à 100% du point de vue de la conformité microbiologique et physico-chimique. Les communes concernées sont interrogées pour connaître les raisons liées à ces non-conformités.

- La commune d'Ouzouer-sur-Loire fait savoir que des contaminations sont provoquées lors des épisodes pluvieux importants. Les traitements sont ensuite effectués à base de javel.
- La commune de Saint-Benoît-sur-Loire indique que ces résultats sont liés notamment à la présence de moucherons dans le château d'eau. Le problème a depuis été résolu.

La commune de Neuvy-en-Sullias indique que la gestion des eaux usées s'effectue par délégation de service public à la SAUR.

La DDT évoque la non-conformité de plusieurs stations d'épuration sur la commune. Les données relatives à ce point seront communiquées prochainement au bureau d'études afin de compléter le diagnostic.

- Mme LEFEVRE attire l'attention des membres du COPIL sur la nécessité d'avoir des STEP conformes et en capacité d'accueillir de nouveaux équivalents habitants, auquel cas l'extension de l'urbanisation risque d'être compromise. En effet, les communes se doivent de proposer des équipements adaptés pour leur population actuelle et future.

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire apporte des précisions sur la collecte des déchets qui est effectuée par le SICTOM. Les 17 levées correspondent au nombre de levées forfaitaires compris dans le contrat annuel ; des levées peuvent être effectuées plus régulièrement moyennant un surcoût pour les ménages.

La commune de Saint-Benoît-sur-Loire mentionne le fait que les données du graphique sur la répartition des types de déchets au cours de l'année 2021 ne sont pas correctes.

CONCLUSION DE LA REUNION

Mme LEFEVRE conclut la réunion en indiquant la date du 4^e groupe de travail, à savoir le mardi 31 janvier, qui portera sur les thématiques « foncier – logement – démographie ». Ces thématiques permettront d'aborder les questions liées à la tâche urbaine de chaque commune. Suite à ce groupe de travail, plusieurs réunions publiques seront organisées sur le territoire.